

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 5 juillet 2017**

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY  
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY  
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD  
Bernard DESTROST représenté par France LEROY  
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL  
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI  
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX  
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL  
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA  
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC  
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET  
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT  
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

**Etait absente Madame :**

Joëlle MELIN

**CT4/050717/9**

**Sur le rapport de Rémi MARCENGO**

**Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de « Construction d'un théâtre de verdure sur le domaine de la Font de Mai »**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-9-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Parmi ces réalisations, la Métropole envisage de réhabiliter le Domaine de la Font de Mai, patrimoine âgé de trois siècles, situé sur un espace de 100 hectares au pied du Massif du Garlaban, où est construit une bâtisse positionnée au départ des sentiers de randonnées et notamment le sentier Pagnol qui abrite un « écomusée » consacré à l'environnement, la géologie, la faune, la flore et l'agriculture traditionnelle.

Le projet consiste à l'aménagement d'un théâtre de verdure sur le domaine de la Font de Mai qui permettra d'accueillir des pièces de théâtre principalement, mais qui sera également utilisé pour organiser les « Musicales de la Font de Mai », festival qui propose chaque année depuis 2014 une programmation musicale, dans un écrin de verdure, avec en toile de fond le Massif du Garlaban.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 210 000 € HT.

La présente délibération vise à approuver la demande d'aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 28 juin 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

#### **Article unique :**

De donner un avis favorable afin de solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

#### **AVIS FAVORABLE**

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-9-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017